

Tribune en réponse à Agnès Le Brun

Difficile pour le Mouvement Associatif de Bretagne de ne pas réagir à la tribune d'Agnès Le Brun publiée le 2 juillet dernier dans Le Télégramme...

La conseillère régionale, ancienne maire de Morlaix, clame avec insistance qu'une subvention n'est ni un droit ni un dû et elle définit son courage politique à sa capacité d'attribuer, maintenir ou supprimer un financement public dans le strict cadre de son pouvoir discrétionnaire. C'est par cet acte fort, dit-elle, que la lutte contre la radicalisation s'affirme.

Au delà de la provocation que peut constituer une telle affirmation pour des responsables associatifs qui s'impliquent, corps et âme, depuis souvent de longues années, pour animer, structurer, rendre plus attractif - voire tout simplement vivables !- l'endroit qu'ils habitent, avec la seule énergie de celles et ceux qui s'assemblent *pour partager autre chose que des bénéfices* (article 1 de la loi de 1901), cette tribune à l'avantage de poser d'emblée une question cruciale : de quelle vision politique, une telle diatribe contre les associations est-elle la marque ? A partir de quelles références se construit-elle ?

Rétablissons d'abord une vérité : les subventions accordées aux associations ne le sont pas sans critères, sans transparence ou sans nécessité de rendre des comptes. Les pouvoirs publics savent parfaitement où vont les quelque 50 milliards d'euros qui sont accordés aux associations françaises. En revanche, d'après le rapport d'une commission sénatoriale rendu le 8 juillet 2025, il n'en est pas de même pour les 223 milliards d'argent public qui viennent aider les entreprises privées.

Mais allons plus loin...

Dans un monde gangréné dans toutes ses strates par la marchandisation, dans un monde ravagé par des crises écologique, sociale, démocratique au point où leurs permanences dessinent une nouvelle normalité sur laquelle se fracasse, impuissante, la classe politique, telle association est pointée du doigt et on lui ordonne : « *montre-moi ce que tu apportes !* ».

Alors évidemment, l'obsession de la performance mesurable à laquelle les logiques purement économiques nous astreignent n'engage qu'un seul type de réponse : chiffrée, quantifiable, monétisée...

Est-ce suffisant ? L'utilité sociale d'une association peut-elle être réduite à cette rationalité financière ?

Nous conseillerons à celles ou ceux qui le croient de lire rapidement le récent rapport que le CESER de Bretagne a adopté à l'unanimité et qui montre que les associations, avant même la profusion et la diversité des d'actions qu'elles produisent dans tous les domaines de la vie quotidienne, ont d'abord une valeur d'existence démocratique. Elles sont la société civile en action, organisée, inventive, parfois revendicative, qui répond certes à des besoins matériels mais bien davantage encore à des besoins relationnels. Et elles le font au moment où les services publics baissent le rideau, dans des territoires laissés à leur grande solitude, faute d'avoir été suffisamment consolidés par le pouvoir politique institutionnel dont pourtant c'est la charge. Aussi l'utilité sociale d'une association doit-elle s'évaluer d'une autre manière. On apprendra dans ce rapport qu'il conviendrait plutôt de renverser la charge de la preuve, en se posant la question suivante : comment l'action publique impacte-t-elle positivement ou négativement la valeur territoriale créée par les associations ? Dès lors, de quantitative, l'évaluation deviendra qualitative. On demandera aux gens : de quoi êtes vous fiers ? Qu'avez-vous su préserver de votre environnement ? De quoi avez-vous pu vous émanciper ?

C'est peut-être difficile à comprendre pour un.e élu.e qui a réduit l'idée démocratique à une simple procédure électorale et qui, fort de la légitimité que lui confère le suffrage universel, est prêt à imposer le diktat d'une majorité (si petite soit-elle) sur des minorités (si nombreuses soient-elles).

Désolé, le vivre-ensemble impose une complexité avec laquelle le monde associatif compose depuis longtemps. Il va donc falloir évacuer les solutions simples...

D'autant qu'à l'heure où le divorce entre les citoyen.nes et la classe politique semble consommé (cf le baromètre du CEVIPOF) qui peut croire encore que seule la classe politique saura mobiliser l'ensemble de la population pour résoudre toutes les urgences planétaires qui s'accumulent, et redonner un espoir collectif ?

Nous sommes donc bien devant un problème politique majeur : quel type de démocratie doit devenir notre boussole ?

Une posture autoritaire peut vite devenir illibérale et l'abandon du libéralisme politique prend vite des contours totalitaires. Alors prenons garde, les passions tristes gagnent énormément de terrain... De grâce, évitons d'épouser leurs plis en voulant - parfois en toute bonne foi - tenter de les endiguer. Si une démocratie sociale, participative et contributive doit rester notre bien commun précieux, alors les élus de la République et les responsables associatifs doivent se serrer les coudes plutôt que se faire des crocs-en-jambes.

Thierry ABALEA, Président